

Philosophie

Écrit

Épreuve commune

Sujet:

« Que peut-on interdire ? »

L'analyse du sujet impliquait une compréhension exacte des termes qui le constituent. Les bonnes copies se sont efforcées de définir ces termes en précisant le sens du verbe « interdire » (par exemple en distinguant l'interdiction de la contrainte ou de l'empêchement : interdire une action ne revient pas *de facto* à faire obstacle à sa réalisation), en se demandant sur quels domaines portait l'interdiction (juridique, moral, religieux ...) et en distinguant au moins deux acceptions du verbe « pouvoir » (capacité ou possibilité et légitimité) – les meilleures cherchant à repérer un rapport dynamique entre capacité et légitimité. Enfin certaines sont parvenues à mettre en tension la question de l'énoncé de l'interdit avec la légitimité du sujet de cette énonciation (le « on ») mais aussi et surtout de sa capacité à rendre effectif l'énoncé, et donc de son éventuelle confrontation à la résistance de ceux qui y sont soumis.

En revanche, les analyses insuffisantes du sujet ont conduit, au mieux, à ne traiter qu'un aspect de la question (le plus souvent, celui de la légitimité), en laissant notamment de côté la question de l'objet de l'interdit ; au pire, à faire dériver la question et à traiter, par exemple, le problème de la nécessité de la loi sans s'interroger sur le rapport de la loi à l'interdit ni sur le contenu de l'interdit. Beaucoup de copies ont aussi basculé vers des interrogations du type "Peut-on interdire ?" ou "A quoi sert d'interdire" ou "Doit-on interdire?". Dans ce dernier cas, on aboutit typiquement à des plans autocontradictaires (I. tout, II. rien, III. ni tout ni rien). Peu de candidats remarquent qu'une interdiction est un acte de langage, qu'elle s'adresse à quelqu'un et qu'elle vise à susciter l'obéissance. Trop de copies s'interrogent uniquement ou très majoritairement sur l'interdiction juridique formulée par la loi. Même quand les interdictions morales, religieuses ou sociales sont mentionnées, on ne leur accorde pas, en règle générale, une attention comparable.

De la qualité de l'analyse du sujet dépendait l'intérêt de la problématisation. D'assez nombreuses copies se sont efforcées de construire un problème dans l'introduction, en jouant le plus souvent sur le rapport apparemment contradictoire entre l'interdit (qui paraît nécessaire) et la liberté (qu'il s'agit de préserver ou d'instaurer). Parmi celles-ci, les meilleures ont en outre fait intervenir le rapport de l'individu et du collectif. D'autres bonnes voire très bonnes copies ont problématisé en interrogeant les limites de l'interdit dans la sphère privée par rapport à l'espace public, ou encore en introduisant la question des critères de l'interdit, celle de savoir s'ils sont immanents ou transcendants, en rapport par exemple avec un droit naturel, ou encore en soulignant la tension entre interdit moral et interdit politique, ou entre les mœurs et la loi. De très bonnes copies ont su problématiser la question posée autour de la notion de « limites de la souveraineté », tant au niveau de la légitimité que de la puissance de celle-ci.

Au contraire les moins bonnes copies se sont limitées à la question de la légitimité de l'interdit. Des copies moins bonnes encore ont problématisé autour d'énoncés allant contre l'expérience (« ne serait-il pas impossible d'interdire quoi que ce soit ? »). Enfin, les copies les plus faibles n'ont construit aucun véritable problème, leurs auteurs semblant penser qu'une problématique se réduit à une question entretenant un rapport vague avec l'intitulé (« peut-on vivre sans lois ? », etc). Le hors-sujet est alors quasi systématique. Le développement « bateau » comportait presque toujours une partie sur les États totalitaires et sur leur absence de légitimité. Mais très peu de candidats ont donné de ces États une représentation réaliste et conforme à l'histoire. Ils se limitent souvent à noter que les États totalitaires sont ceux qui « interdisent tout ». En outre, beaucoup de candidats considèrent l'excès d'interdictions comme quelque chose qui conduit automatiquement au totalitarisme : ce qui présuppose apparemment une notion très vague de totalitarisme, qui n'est guère distingué de celle de dictature ou d'État autoritaire.

L'exercice de la dissertation implique des démonstrations fondées sur des références et des analyses d'exemples. Les meilleures copies ont su convoquer Campanella, les théoriciens du pacte, Mandeville, Rawls, Foucault, Clastres, Agamben, Vincent Descombes. On a noté chez elles un souci louable de montrer les logiques des arguments invoqués. Des références sortant de la philosophie politique classique sont bienvenues, dans la mesure évidemment où elles permettent de montrer d'autres enjeux du sujet. Certaines copies ont judicieusement utilisé des « couples » de références permettant de mettre en avant un point précis

(Foucault sur Hobbes, par exemple, ou des critiques de Rawls).

En revanche, certains ont soit caricaturé soit « confondu » les auteurs cités (tous les contractualistes ensemble par exemple) en simplifiant considérablement les enjeux, et cela a desservi leur analyse. Trop souvent, Hobbes est présenté comme quelqu'un qui justifie toute espèce d'interdit étatique sans aucune restriction ; l'état de nature selon Rousseau est confondu avec l'état de nature selon Hobbes.

Il était légitime de s'appuyer sur Freud pour s'interroger sur l'efficacité psychologique des interdits culturels (notamment l'interdiction de l'inceste). Mais cette référence a souvent été utilisée à contre-emploi, comme si Freud rejetait en bloc les interdits au nom de la vie pulsionnelle, alors qu'il soutient justement que toute culture est édifée sur un renoncement pulsionnel. L'utilisation de *Surveiller et punir* de Foucault était pertinente pour penser un pouvoir disciplinaire qui interdit en-deçà de la loi, au niveau des normes sociales ; mais dans ce cas, il aurait fallu éviter la confusion (très fréquente dans les copies) entre les concepts de pouvoir disciplinaire et de biopouvoir.

Il faut rappeler que l'on attend des candidats un bon usage des références : elles ne valent pas par elles-mêmes, elles doivent être au service du raisonnement, et il ne s'agit pas de les multiplier au détriment de la restitution des arguments, ni de juxtaposer toute une série de citations, comme si celles-ci étaient auto-suffisantes – quand elles ne sont pas tout simplement erronées.

Certains candidats ont donné de bons exemples d'interdictions non viables, pour lesquelles la désobéissance ne peut pas matériellement être sanctionnée de façon systématique : la Prohibition américaine, la loi Hadopi. Une réflexion sur les conditions de possibilité d'une interdiction efficace pouvait s'appuyer sur ces exemples. Le Décalogue biblique est par ailleurs un exemple récurrent qu'on retrouve dans la plupart des copies. Mais beaucoup de candidats le présentent comme une évidence morale, en réduisant son contenu à « Tu ne tueras point » (on se demande dans certains cas si les « dix commandements » sont vraiment connus). Or qu'en est-il de certains commandements apparemment moins universels, comme l'interdiction des images sculptées, ou l'interdiction de travailler pendant le repos du sabbat ? La question du relativisme culturel des interdits pouvait être posée à partir de là.

L'exemple littéraire le plus utilisé a été *Antigone* mais de façon très inégale : certains en ont tiré un grand profit, d'autres en avaient une connaissance beaucoup plus sommaire. D'autres exemples littéraires ont été utilisés judicieusement : *Roméo et Juliette*, *Bérénice*, *La Barbe bleue*, *Le procès*, *La disparition*. Parmi les exemples cinématographiques : *L'homme qui tua Liberty Valance*, *Les quatre cents coups*, *Timbuktu*.

Certains étaient plus originaux et liés à des problématiques aux enjeux plus décisifs, l'interdiction de l'euthanasie ou du commerce des organes, ou la question des interdits concernant des actions ne mettant en danger que leur auteur, ou encore des interdits concernant les pensées des individus, de l'interdiction de penser que $2+2=4$ (1984) aux limitations imposées à la liberté d'expression. Il est plutôt satisfaisant de constater que les candidats parviennent de manière générale à échapper aux clichés. On pourrait cependant encourager les candidats à préparer leurs exemples avec le même soin qu'ils mettent à apprendre leurs références.

Dans les copies les moins bonnes, les exemples étaient très peu nombreux et pauvres, attestant d'un défaut de culture historique particulièrement sensible (ou bien d'une « culture » erronée : l'anarchisme né après les totalitarismes du XX^e siècle). Dans plus d'un tiers des copies, on retrouvait l'exemple de mai 68 ("Il est interdit d'interdire") parfois très bien exploité mais le plus souvent à titre purement décoratif. Même remarque pour l'exemple de l'état d'urgence (présent dans environ 20% des copies). Les exemples étaient parfois banals ou naïfs : ne pas marcher sur les pelouses, le code de la route, interdire la haine, la guerre, interdire aux enfants de manger du Nutella... Parfois choquants : une copie mettait en parallèle, au nom du relativisme culturel, l'excision avec la production de foie gras (orthographié "foi" qui plus est).

Il faut dire un mot des aspects formels. Si les meilleures copies sont rédigées dans une langue correcte, il en est d'autres au contraire où la qualité d'expression est faible, voire préoccupante. L'orthographe et la grammaire y sont malmenées, parfois au point de mélanger les pluriels des verbes avec les pluriels de noms. Quelques copies n'ont pas fait apparaître dans la disposition des alinéas et des paragraphes la structuration du raisonnement suivi, certaines n'effectuant même pas de saut de ligne. Il faut rappeler aux candidats la nécessité de soigner la lisibilité de l'écriture, l'orthographe, la syntaxe. Ils doivent faire attention à l'oubli de mots ou aux fautes sur des termes évidents, voire présents dans le sujet. Attention aussi à la gestion du temps : dans un trop grand nombre de copies, la conclusion est interrompue au milieu d'une phrase et quelquefois simplement absente.

Pour résumer : les meilleures copies s'efforcent de poser un véritable problème à partir d'une analyse fine et rigoureuse de la question ; dès l'introduction, elles distinguent et articulent les notions du sujet. Elles annoncent un plan structuré, non contradictoire, prenant réellement en compte les différentes dimensions de la question. Elles examinent aussi différents types d'interdits, en interrogeant chaque fois leur périmètre de viabilité et/ou de légitimité, sans se cantonner à une problématique purement juridique. Dans quelques cas excellents, les candidats ne se contentent pas du distinguo entre public et privé, mais cherchent à problématiser cette distinction : par exemple, l'interdiction juridique de la fessée est-elle une intervention

légitime de l'État dans un domaine qui concerne l'intérêt général ou au contraire un empiétement sur la sphère privée ? Enfin, de bonnes remarques ont été faites sur les conditions de possibilité d'une obéissance à la loi, notamment à partir d'une réflexion sur la sanction (souvent appuyée sur le traité *Des délits et des peines* de Beccaria), mais aussi sur la base du concept de désobéissance civile (généralement en référence à Henry David Thoreau). Ainsi, une très bonne copie a problématisé le sujet en se demandant quels sont les critères de ce que l'on peut interdire, s'ils sont immanents (coutumes, droit positif) ou transcendants (droit divin, droit naturel, justice). Une autre excellente copie a tenté de justifier l'interdit face à la réalité de la démesure des mœurs humaines, et a discuté de la possibilité de l'autonomie et d'un interdit intériorisé qui n'a pas besoin de la force pour être respecté. D'autres excellentes copies sont parvenues à mettre en question de manière radicale la possibilité de parvenir à un fondement indiscutable de l'interdit, par exemple en passant par le positivisme juridique de Kelsen, en réduisant alors le problème de la possibilité de l'interdit à celui de la puissance effective de le formuler et de le faire appliquer (Hobbes), puis en soulignant les limites de cette perspective du fait de la résistance des gouvernés, appelés alors à se constituer en sujets moraux et politiques fondés à formuler l'interdit de manière renouvelée par la discussion publique (Rousseau, Habermas), sans qu'il puisse jamais être fixé de manière définitive. Copies à la fois rigoureusement construites et originales, en ce que en particulier elles parvenaient à échapper à une problématique classique du droit naturel comme fondement de l'interdit et du pouvoir politique légitime.

Ces copies étaient rédigées dans un style clair et avec le souci de faire apparaître dans l'enchaînement des idées la progression d'un raisonnement structuré et rigoureux. Elles évitaient toute forme de verbiage ou de recours inutile à un jargon qui ne donne que l'apparence du discours philosophique. L'enchaînement des idées dans le développement donnait vraiment le sentiment au lecteur qu'il avait affaire à une pensée en acte qui progressait et avançait vers une élucidation des difficultés exposées dans l'introduction. Dans ce type de copie, les références, réellement appropriées, étaient toujours convoquées pour venir soutenir l'évolution de la résolution du problème. L'originalité des références n'est pas nécessaire, mais force est de constater que les très bonnes copies mobilisaient souvent des références excédant les grands attendus du sujet ; c'est sans doute un symptôme de la curiosité philosophique et du travail qui sous-tendait ces très bons travaux, et leur permettait d'apercevoir les différents enjeux du sujet. Dans ces copies, les exemples étaient précis et le propos restait attaché jusqu'au bout au traitement du sujet. La conclusion apportait une réelle réponse à la question posée et ne se limitait pas à quelques généralités déjà énoncées parfois dès le début de la copie.

Quelques conseils aux candidats

- Idéalement, un bon plan comporte des parties logiquement distinctes mais non contradictoires. Il faut éviter à la fois de faire deux ou trois fois la même partie (copie qui n'avance pas) et de faire complètement machine arrière par rapport à ce qui a été affirmé (copie qui retourne sa veste). Le plan doit en outre annoncer ce qui est effectivement mis en œuvre dans le développement, ce qui suppose de relire son annonce de plan en fin de devoir.

-Ne pas oublier qu'une dissertation philosophique n'est pas une épreuve de connaissances, mais consiste principalement dans la position et la résolution d'un problème. Par conséquent, s'exercer davantage à la problématisation et ne pas prendre le sujet comme un prétexte pour exposer tout ce que l'on sait, mais convoquer ses références lorsque la progression de sa pensée le nécessite et ne pas procéder de manière inverse en imposant à sa réflexion des circonvolutions inutiles pour parvenir à introduire telle ou telle référence à un auteur, alors que cela ne s'impose pas pour la résolution du problème que l'on traite.

-Ne jamais perdre le sujet de vue.

-Travailler les exemples en amont pour éviter la simple illustration.

-Apporter une réponse ou des éléments de réponse à la question posée dans la conclusion. Beaucoup de copies, et même des copies très intéressantes, finissait en expliquant en quoi les interdits étaient nécessaires, mais sans dire pour autant ce que l'on pouvait interdire.

Série Sciences humaines - spécialité

Écrit

Sujet

La fin de la nature

Pour cette session, le choix avait été fait de proposer aux candidats un sujet qui ne serait pas formulé sous la forme d'une question, mais d'une expression. L'intention n'était pas de rendre l'épreuve plus difficile, mais au contraire d'éviter que les candidats ne tombent dans un travers souvent souligné au cours des sessions précédentes : renoncer à analyser les termes du sujet et à construire une problématique, et penser qu'il suffit de formuler trois réponses (en général oui, non et peut-être) à la question qui leur était soumise pour composer leur dissertation. Cette évolution formelle n'a pas semblé perturber les candidats, mais elle n'a malheureusement pas toujours atteint son but, puisque quantité de dissertations ont rabattu le sujet sur une question (au choix : « y a-t-il de la finalité dans la nature ? » ou « la nature va-t-elle disparaître » ?) pour retrouver la très sommaire structuration du propos décrite plus haut. Dans certains cas heureusement assez rares, cette manière de formuler le sujet a conduit les candidats à s'interroger par écrit sur les intentions cachées du jury, voire à soutenir que le sujet, tel qu'il était formulé, présupposait que la nature avait une fin. L'expérience n'est donc que partiellement concluante, notamment si l'on tient compte de ce que la seule véritable intention du jury est de permettre aux candidats de faire valoir au mieux les qualités qui sont les leurs.

D'une manière générale, et plus encore que lors des années précédentes, le jury a été frappé par le grand nombre de copies auxquelles faisait défaut toute forme d'implication dans le propos, sans même parler d'engagement philosophique. Trop de candidats semblent se contenter de donner sommairement un sens au sujet, survolent une dizaine de références sans jamais les approfondir et les classent en fonction de ce qu'elles permettent de répondre par oui ou par non à la question que l'introduction a substituée au sujet (voir *supra*). Le nombre élevé de copies correspondant à ces caractéristiques ne peut manquer d'inquiéter du fait de l'absence de motivation philosophique qu'il révèle. De trop nombreuses copies ont traité le sujet sur un mode journalistique, se focalisant sur les discours environnementaux, multipliant les exemples triviaux, sans mettre en avant la conceptualité (en réalité tout à fait intéressante) qui fonde les discours écologiques. Au risque de se répéter d'année en année, le jury tient également à signaler aux candidats qu'il est tenu compte, dans la notation, de la qualité de l'orthographe et de l'expression. On ne peut qu'inciter les candidats à préserver du temps, en fin d'épreuve, pour se relire, et parfois pour se demander quel est le sens de ce qu'ils écrivent. Il va enfin de soi qu'une écriture lisible facilite grandement le travail du jury.

Dans ce qui suit, le jury va signaler quelles ont été les défauts les plus fréquents repérés dans les copies. Cela n'a aucunement pour but d'accabler les candidats, cela vise plutôt à leur permettre de les éviter, mais aussi à souligner, par contraste, ce qui a pu être valorisé dans un nombre non négligeable de copies.

Le défaut le plus fréquemment observé a consisté à produire une analyse insuffisante du sujet en introduction. Près de la moitié des copies n'énoncent ainsi même pas que le mot « fin » peut s'entendre en deux sens principaux – le but et le terme. Tout semble s'être passé comme si, pour certains candidats, il était apparu nécessaire de choisir d'emblée l'un de ces deux sens et d'éviter soigneusement d'évoquer l'autre – d'où plus d'une centaine de copies traitant ou bien de « la mort de la nature », ou bien de « la finalité naturelle ». Ajoutons que, parmi les copies qui ont mentionné (d'une manière exclusive ou pas) la question de la finalité, à peu près aucune n'a énoncé de distinction entre une finalité qui se donnerait à voir dans la nature et une finalité qui serait celle de la nature tout entière. De même, rares sont les copies qui ont évoqué la distinction entre fin et moyen, même lorsqu'était dénoncé (avec plus ou moins de finesse et de pertinence) le rapport ustensile à la nature qui serait caractéristique de la « modernité ». Or, l'une des manières pour la nature d'avoir une fin, c'est précisément qu'on lui en impose une en faisant d'elle un moyen.

Parmi les copies qui ont repéré qu'il était possible d'entendre la fin en deux sens, la plupart n'ont malheureusement pas cherché à articuler ces deux significations, par exemple en se demandant si la nature touchait à sa fin lorsqu'elle avait accompli sa finalité, alors même que certaines références (par exemple le Kant de *l'Idée d'une histoire universelle d'un point de vue cosmopolitique* ou de la *Critique de la faculté de juger*) permettaient une interrogation de ce type.

L'insistance du jury sur la faiblesse de l'analyse du mot « fin » dans le sujet tient au fait que l'introduction a d'abord pour mission de restituer la pluralité de sens de l'énoncé proposé avant de construire un problème fondé sur cette analyse. Or en l'espèce, il était proposé aux candidats de réfléchir au concept de nature à partir de celui de fin. Quel concept de nature est nécessaire pour que l'idée d'une disparition de la nature ait un sens ? Quel concept de nature est requis pour que soit affirmée l'idée d'une finalité naturelle ? Lorsque, comme c'est souvent le cas, le sujet se présente sous la forme d'une reprise de la notion au programme jointe à d'autres mots, il est pour le moins malhabile de partir de la notion au programme, puisque c'est précisément elle que l'on doit éclairer à partir de l'angle particulier qui est suggéré par le sujet. Autant dire qu'il était particulièrement maladroît de partir d'une définition, et plus encore de présenter comme « commune » une conception de la nature comme identique à l'être, au monde, à l'univers, comme l'ensemble des phénomènes ou des étants (ce qui conduit le correcteur à regarder d'une manière perplexe mais néanmoins très commune son stylo en se demandant s'il fait partie de la nature). La confrontation avec d'autres notions est nécessaire pour parvenir à la définition d'un terme, à condition précisément qu'elle donne

lieu à des distinctions éclairantes pour le propos. Quelle différence cela fait-il selon qu'on se rapporte au réel comme à une nature, comme à un monde ou comme à ce qui apparaît ? Les candidats doivent également user avec discernement de ce qu'ils ont appris pendant l'année : quelle utilité peut-il y avoir, pour analyser un tel sujet en introduction, à parler de la nature d'un être ? La maîtrise des techniques d'analyse ne saurait dispenser d'un détour par le sens des énoncés.

Dans la progression de l'argumentation, les candidats devraient se montrer plus attentifs aux articulations logiques qu'ils mobilisent, et dès lors s'interroger sur la progression de leur propos. L'absence de consistance du propos est parfois maladroitement camouflée par l'emploi de conjonctions de coordination (« donc ») ou d'adverbes (« ainsi ») qui cherchent à suggérer verbalement une relation de consécution que rien n'atteste par ailleurs entre deux propositions. Mais très souvent, la copie ne propose aucune forme d'argumentation, et le lecteur doit se contenter, pour toute articulation, d'un « par ailleurs », d'un « de plus » ou d'un « en outre ». Ce dernier défaut trahit en général un propos qui se contente de classer en trois rubriques toutes les raisons de répondre par oui, par non ou par autre chose à l'une des questions mentionnées ci-dessus, ces raisons se ramenant bien souvent à un alignement d'autorités philosophiques, elles-mêmes ramenées à un résumé sommaire de leurs « positions » réelles ou supposées.

Quelques défauts et quelques absences ont surpris le jury. Tout d'abord le nombre important de candidats qui ne semblent pas maîtriser la distinction entre nécessité et finalité, d'où la grande confusion qui a pu régner dans les copies qui mobilisaient la notion de hasard pour invalider l'idée de finalité naturelle. Or dans l'histoire de la pensée scientifique, le hasard a pu aussi bien désigner une absence de finalité n'excluant pas la nécessité, une intrication extrême des causes rendant nécessaire un traitement aléatoire des phénomènes, ou une absence positive de nécessité. De même, le jury a été surpris du faible nombre de copies qui ont abordé la question de la normativité, en examinant la manière dont l'idée d'une fin de la nature pouvait aboutir à des prescriptions éthiques, ou servir à légitimer et délégitimer des comportements. Plus rares encore ont été celles qui ont été au-delà d'un examen sommaire du principe stoïcien « vivre suivant la nature » pour interroger la possibilité d'un naturalisme moral. D'une manière générale, les copies qui ont évoqué la disparition de la nature ne sont pas parvenues à articuler un propos éthique avec la notion de fin, à rapporter la question des fins à celle des valeurs, ce qui a souvent donné l'impression d'un propos plaqué sur l'énoncé du sujet.

S'agissant des usages que les candidats ont pu faire des références doctrinales, il convient d'abord de rappeler que l'entassement de références ne peut tenir lieu de pensée philosophique. Lorsqu'une copie aligne une vingtaine de noms d'auteurs sans jamais entrer ni dans le détail de l'argumentation, ni faire l'effort de les rapporter au sujet, on ne peut s'attendre à un traitement satisfaisant du sujet. Ces précisions étant apportées, quatre exemples de mésusage nous semblent devoir être relevés.

On peut d'abord regretter que les candidats ne se soient pas davantage appuyés sur la *Critique de la faculté de juger* de Kant, et notamment sur sa seconde partie, qui leur aurait été très utile pour ce sujet. Plus sans doute que la finalité sans fin présentée à propos du jugement esthétique, plus même que la distinction entre finalité interne et finalité externe proposée au début de la critique du jugement téléologique, la distinction entre une fin *de* la nature et une fin *dans* la nature aurait assurément permis aux candidats de dégager le sous-bassement théorique des propositions contenues dans l'*Idée d'une histoire universelle d'un point de vue cosmopolitique*. On regrette en outre d'avoir lu si peu de références à l'organisme, qui permettait pourtant de poser la question d'un dessein de la nature dans ses productions.

La référence cartésienne est la deuxième à avoir été insuffisamment ou trop grossièrement mobilisée. Les candidats ont trop souvent fait usage à son propos de raccourcis hâtifs conduisant à des contradictions – par exemple dans le portrait d'un Descartes désubstantialisant la nature et l'identifiant à la substance étendue. Quant à l'insistance du même Descartes, à la fin du *Discours de la méthode*, sur le fait que la nouvelle science pourrait nous rendre « comme maîtres et possesseurs de la nature », elle fait encore l'objet d'interprétations grossières évoquant, au choix, la dimension prométhéenne du cartésianisme ou l'obligation qui serait faite à l'homme de traiter la nature comme un simple moyen.

Il faut encore souligner deux défauts symétriques qu'ont commis plusieurs copies ayant eu recours à la théorie darwinienne. Le premier est un anachronisme et consiste à attribuer à Darwin l'utilisation de modèles de compréhension du vivant dont il ne pouvait disposer – c'est l'idée que Darwin aurait défendu l'idée de mutation génétique aléatoire. Rappelons que les débuts de la génétique n'interviennent, avec la redécouverte des lois de Mendel, que plusieurs décennies après la mort de Darwin. Le second défaut, plus grave car touchant au sens même de la théorie darwinienne, consiste à interpréter le concept darwinien d'adaptation comme un concept finaliste. Or toute l'originalité de la théorie darwinienne est précisément de souligner que les variations qui affectent les êtres vivants ne sont pas finalisées, n'interviennent pas en vue d'une adaptation au milieu – c'est en ce sens bien précis qu'elles sont dites aléatoires – mais que celui-ci fait le tri entre celles qui sont viables et celles qui ne le sont pas.

On regrettera enfin que l'œuvre de Spinoza ait systématiquement été réduite à la critique de l'illusion

finaliste présentée dans l'appendice du livre I de l'*Éthique* et qu'aucun sort n'ait été réservé aux riches développements du même Spinoza sur le mécanisme passionnel d'engendrement du finalisme à partir de l'imagination, ce qui aurait permis aux candidats de montrer que les mêmes lois qui permettaient de critiquer le finalisme permettent aussi de rendre compte de sa genèse.

On s'en voudrait toutefois de ne dire mot dans ce rapport de l'effort appréciable qu'ont accompli de nombreux candidats pour s'approprier des références récentes et originales permettant un traitement efficace et pertinent de la notion au programme, par exemple en recherchant les fondements philosophiques des éthiques de l'environnement ou en interrogeant la pertinence d'un concept comme celui d'anthropocène. Ces analyses, souvent reliées à une vraie implication dans le propos, sont assurément un reflet de l'air du temps. Mais nous y voyons moins un motif de nous plaindre qu'une occasion de saluer l'ouverture de la philosophie à son dehors et aux préoccupations de nos contemporains.

Oral

Explication d'un texte philosophique

Les textes au programme de l'oral de philosophie cette année étaient, d'une part, et pour la seconde année consécutive, l'*Enquête sur l'entendement humain* de Hume (traduction de A. Leroy, GF, 2006) et, d'autre part, le *Théétète* de Platon (traduction de M. Narcy, GF, 1995)

Les candidats se sont vus proposer, par tirage au sort, deux textes issus de la même œuvre du programme, dont ils devaient, selon les exigences propres à l'épreuve, réaliser un commentaire linéaire d'une vingtaine de minutes. A l'issue de ce commentaire, un entretien d'une dizaine de minutes entre le candidat et les membres du jury devait permettre de revenir sur la prestation du candidat. Il s'agissait alors d'éclaircir certains points, de poursuivre plus avant l'analyse, de discuter certaines hypothèses ou, plus encore, et pour les meilleures explications, d'approfondir la réflexion en évoquant d'autres détails et/ou d'autres particularités de la pensée de l'auteur. Si la discussion pouvait conduire, parfois, à prendre un peu de hauteur historique par rapport au texte proposé, ce n'était pas au détriment de la méthode propre au commentaire. Le prérequis était donc toujours celui d'une explication fondée sur une lecture minutieuse et suivie des arguments développés par l'auteur de l'œuvre dans le texte proposé.

Si le jury a été heureux de constater que, comme les années précédentes, un grand nombre de candidats maîtrise plutôt bien l'exercice, ne cherchant pas à plaquer un cours ou des lectures générales sur le passage à étudier, il reste, cependant, que des défauts de méthode perdurent.

Notons, tout d'abord, que certaines explications étaient parfois trop rapides. Pour ce qui est du temps de parole, si le temps imparti n'est pas un critère intangible, il reste toujours surprenant de voir que des explications trop courtes auraient pu être singulièrement améliorées par un usage plus judicieux du temps imparti. Le caractère incomplet ou inabouti de la présentation faisait alors du non respect du temps de parole donné un élément plutôt négatif d'appréciation.

Pour ce qui est de la restitution des arguments du texte et de l'approfondissement de l'analyse, certains sont allés, parfois, jusqu'à sauter des phrases entières du texte qu'ils avaient à expliquer, sans même en mentionner le contenu. D'autres – quelque fois les mêmes - se contentaient d'une lecture trop générale, ne cherchant pas à mettre en évidence les spécificités propres au passage proposé et/ou ne définissant pas – ou pas assez – les notions centrales qui en soutenaient la démonstration.

On rappelle, à ce propos, que le texte choisi présente, le plus souvent, une unité argumentative et qu'il est un moment spécifique dans une progression plus large de l'œuvre. La qualité d'une explication doit faire ressortir impérativement cette unité. Si l'exigence de contextualisation (*infra*), au sein de l'œuvre, est légitime et peut justifier quelques remarques introductives, il reste que l'explication doit s'efforcer de faire ressortir ce qui fait l'intérêt du texte proprement dit : un problème délimité, une thèse dont la portée critique ou l'originalité doit être soigneusement identifiée, des moyens au service de sa démonstration ou de sa formulation. Sur tous ces plans, le jury avait parfois l'impression que le texte, qui n'était pas forcément lu pour lui-même, perdait de sa substance à être trop systématiquement rapporté à ce qui le précède ou à ce qu'il annonce.

L'une des difficultés des textes extraits de l'*Enquête sur l'entendement humain*, par exemple, repose sur le caractère souvent implicite de la discussion critique que Hume engage avec ses contemporains ou avec ses prédécesseurs, qu'ils soient « rationalistes » ou « empiristes ». Il reste qu'une attention plus soutenue au

vocabulaire employé, aux usages détournés de concepts canoniques devait permettre de restituer quelques-uns des termes de ce dialogue critique. Si l'écriture par « essai » implique des choix littéraires qui ne sont plus ceux du « traité », si elle impose une autre manière de se rapporter aux controverses, il reste que ces dernières sont bien présentes et qu'une des tâches de l'explication était aussi de les rendre explicites. C'est en ce sens que l'explication devait inscrire le texte dans une histoire de la philosophie. Mais il importait de le faire non pas de manière *générale* et *systématique*, mais de manière *située* et *ponctuelle*, pour rendre compte de l'historicité des arguments propres au texte qu'il s'agissait de présenter.

Pour ces raisons, également, le jury ne saurait trop insister sur la nécessité d'être sensible au style de l'auteur en tant que tel. Celui-ci, par exemple, est particulièrement important dans l'œuvre platonicienne : la structure dialogique relève à la fois d'un exercice de style et d'une mise en scène à laquelle, malheureusement, bien peu de candidats ont été sensibles. Rares ont été ceux qui, dans l'étude du *Théétète*, ont réellement pris en compte les hyperboles, les métaphores ou l'ironie sans se borner à les mentionner au détour d'une phrase comme s'il ne s'agissait pas de philosophie.

On rappelle à ce propos, et la remarque vaut pour les deux textes au programme, que la valeur d'un argument n'est pas isolable de la manière dont il est produit, ce qui implique une attention égale à la forme de l'argument. Autre prise possible, d'ailleurs, pour expliciter sa dimension historique.

En ce qui concerne le travail de contextualisation interne et externe, le caractère toujours délimité des extraits de texte proposés appelait naturellement cette contextualisation, dans l'œuvre d'où l'extrait était tiré mais aussi, quand cela était nécessaire, dans la doctrine plus générale de l'auteur. Ce qui ne veut pas dire qu'il fallait connaître l'ensemble et les détails de la doctrine, celle de Platon ou de Hume, pour faire une bonne explication de texte.

Là encore, tout est une question de dosage. Si, par exemple, le texte à expliquer porte sur la critique de la relation de causalité, comme ce fut le cas de certains extraits de l'*Enquête*, l'importance et la place que tient cette critique dans l'économie générale de l'œuvre et dans la doctrine de Hume, sa postérité aussi, tout cela rendait légitime et nécessaire la mise en perspective historique du propos de l'auteur et, parfois, le recours contrôlé à des formes de prolepses. La difficulté, bien sûr, est qu'il n'y a pas de règle générale, sinon celle de l'importance méthodologique d'une mise en perspective historique. Le niveau où celle-ci intervient doit être soigneusement identifié *au cas par cas*. Certains textes, par voie de conséquence, appelaient de manière plus nette ce travail de comparaison historique là, où pour d'autres textes, au contraire, c'était l'attachement aux singularités argumentatives et aux innovations stylistiques de présentation qui devait prévaloir.

En ce qui concerne le *Théétète*, la figure de Protagoras, par exemple, telle qu'elle est présentée dans cet ouvrage, ne saurait être considérée comme une restitution fidèle de la pensée de cet auteur – ce que Socrate finit par reconnaître en lui redonnant la parole – et seuls quelques commentaires ont su évoquer avec finesse la pensée des sophistes, en évitant de réduire cette dernière à la caricature que l'on en fait trop souvent.

La pensée platonicienne, pour sa part, ne saurait être présentée à la manière d'une structure dogmatique qui n'aurait connu aucune évolution entre les premiers dialogues et les traités plus tardifs. Comprendre la place du *Théétète* dans cette évolution était ainsi nécessaire pour éclaircir certaines réflexions, notamment sur le problème de la maïeutique. Peut-on comprendre de la même manière la pratique de l'accouchement du savoir tel qu'il est présenté dans ce texte et la question de la réminiscence telle qu'elle se donne à lire dans le *Ménon* ?

Le jury ne saurait trop insister sur la surprise qui fut la sienne lorsque, invitant dans la discussion éclaircir ce point, il s'est vu opposer un lapidaire « je n'ai pas lu le *Ménon* » ... Que ce dernier dialogue ne soit pas au programme est un fait, mais qu'il puisse être totalement ignoré alors que les deux sont si liés du point de vue de la maïeutique nous semble une lacune appauvrissant nécessairement l'étude des textes où il en était question.

L'ensemble de ces remarques ne doit cependant pas masquer l'excellence de certains candidats qui ont produit des explications tout à fait remarquables, alliant la précision du commentaire, la sensibilité à la lettre du texte, et la finesse dans la discussion. Les meilleures prestations ont aussi été de réels moments d'échange philosophique de haute tenue, manifestant une maturité de pensée dont le jury ne peut que se réjouir.

Exposé sur une question de philosophie

Bien qu'elles demeurent les mêmes que les années précédentes, rappelons pour commencer les modalités de cette épreuve : deux notions sont au programme (pour la session 2016 : « la nature » et « l'action ») et les candidats, dans l'enveloppe qu'ils ont tirée, ont le choix entre deux sujets portant sur une seule de ces deux notions. Les candidats disposent de vingt minutes pour leur exposé et celui-ci est suivi d'un entretien avec le jury n'excédant pas dix minutes. Formellement, les sujets peuvent être des questions (« peut-

on commander à la nature ? »), des couples de notions (« nature et culture »), la notion au programme diversement qualifiée (« la nature humaine » ou « l'action collective ») ou une notion apparentée à celle qui est au programme (« l'activité »). Il est recommandé aux candidats de prendre le temps de la réflexion pour choisir le sujet qu'ils vont traiter : il est parfois apparu, notamment lors des entretiens qui ont suivi les résultats d'admission, que certains candidats auraient sans doute réalisé une bien meilleure prestation en choisissant l'autre sujet.

La gestion du temps demeure un aspect important de cette épreuve. En particulier, les vingt minutes imparties au candidat pour son exposé ne doivent en aucun cas être dépassées. Lorsque le risque d'un tel dépassement se présente, le jury informe le candidat qu'il lui reste une minute pour conclure. Si le candidat continue à parler au-delà de cette minute, il n'est pas tenu compte de ce qu'il a pu dire et ce temps est décompté de l'entretien. Au demeurant, lorsque le candidat est ainsi prévenu, il ne lui est pas recommandé d'essayer de dire, en parlant beaucoup plus vite, tout ce qu'il avait l'intention de dire initialement. Ces conditions sont nécessaires pour assurer l'égalité entre les candidats. Le candidat doit aussi veiller à l'équilibre entre les différentes parties de son propos, et éviter par exemple que, comme ce fut parfois le cas cette année, l'introduction occupe la moitié de l'exposé, ou que les deux dernières parties d'un exposé qui en comprend trois soient expédiées en quelques minutes.

Ces rappels formels ne doivent toutefois pas masquer le fait que, dans l'ensemble, la nature de l'épreuve est bien comprise des candidats. Ceux-ci sont apparus bien préparés et dans de bonnes dispositions pour passer cette épreuve. Il nous faut toutefois mettre en garde les candidats contre deux défauts symétriques observés lors des entretiens. Le premier consiste à entendre la question des examinateurs comme une critique de l'exposé, et, au lieu de prolonger le propos, à baisser pavillon pour procéder à une critique en règle de ce qu'on vient d'énoncer. Le second, à l'inverse, consiste à ne pas entendre la critique et à maintenir coûte que coûte le contenu de l'exposé, même lorsqu'il contient de grossières erreurs. Il nous faut donc rappeler que la fonction de l'entretien est de tirer la prestation du candidat vers le haut, que le jury ne pose pas de questions pièges, ne prêche pas le faux pour savoir le vrai, et ne cherche pas à tester la fermeté du candidat par ses questions. Si nous soulignons une erreur, c'est pour permettre au candidat de la corriger. Si nous mettons en lumière une dimension massive du sujet qui n'a pas été aperçue, c'est pour que le candidat s'en empare. Et inversement, si nous posons une question au candidat en partant de ce qu'il a énoncé dans son exposé, ce n'est pas pour remettre en cause son propos, mais bien plutôt lui permettre de le prolonger, de le développer. Du reste, lorsqu'une question est posée au candidat, celui-ci doit prendre le temps de construire sa réponse, mais aussi ne pas craindre de ne faire qu'esquisser la direction qu'il faudrait prendre pour parvenir à une réponse satisfaisante : le jury n'attend pas des candidats qu'ils aient répondu à tout, ni qu'ils soient omniscients, mais qu'ils fassent preuve de bon sens.

Nous nous permettons encore une remarque générale sur la notation que nous avons adoptée. Celle-ci doit être interprétée d'une manière toute relative par les candidats. D'abord parce qu'une note correspond simplement à l'évaluation d'une prestation, et non des qualités intrinsèques du candidat. Ensuite parce que cette évaluation est elle-même relative aux autres prestations auxquelles nous avons assisté. Dans la mesure où nous utilisons dans sa quasi intégralité l'éventail de notes qui est à notre disposition (cette année : de 4/20 à 20/20), une prestation récompensée de la note maximale n'est pas nécessairement parfaite, elle est tout simplement la meilleure de celles que nous avons évaluées.

S'agissant du contenu des exposés, même s'il est difficile de tirer des enseignements généraux d'une épreuve pour laquelle chaque candidat travaille sur un sujet différent, il nous faut d'abord insister sur la nécessité de définir les termes du sujet en introduction, et surtout de proposer une définition qui soit en rapport avec le sujet puisqu'il ne s'agit pas, pour le candidat, de s'acquiescer d'une obligation formelle mais de rendre compte de l'énoncé qui lui est soumis. Certains candidats ont encore parfois tendance à comprendre l'analyse du sujet comme une simple décomposition du sujet, suivie d'une phase de recombinaison plus ou moins arbitraire, de sorte que les différentes significations obviées que peut recevoir le sujet ne sont pas aperçues. Il est donc recommandé aux candidats, quelle que soit par ailleurs leur virtuosité dans l'analyse formelle d'un énoncé, de toujours faire le détour par le sens que peut revêtir ce qu'ils énoncent.

C'est sur le fondement de cette analyse du sujet qu'il devient possible d'identifier un problème. Au même titre que lors de la dissertation de philosophie dans les épreuves d'admissibilité, il n'est pas nécessairement très habile de partir d'une définition de la notion qui est au programme, puisque c'est précisément cette notion que le sujet vise à éclairer à partir d'une autre (« action et comportement »), ou d'une question particulière (« y a-t-il du contre-nature ? »). Dans les introductions, même si ce fut moins le cas que l'an dernier, nous avons encore trop souvent été confrontés à de simples annonces de plan, de sorte que l'exposé ne faisait que reprendre les différents moments de l'analyse du sujet, moments dès lors quatre fois scandés (sous la forme d'une analyse du sujet, puis d'une annonce de plan, puis du développement et enfin d'une conclusion). Nous rappelons qu'une telle démarche ne permet pas de construire une problématique liant l'ensemble du propos, qu'elle conduit à des redites et qu'elle empêche bien souvent le candidat de développer les différents moments de son exposé. Toujours au titre des remarques générales, nous attirons l'attention des candidats sur la nécessité de préciser et de développer les références doctrinales sur lesquelles ils s'appuient : il n'est pas acceptable que dans le cadre d'un exposé de philosophie, s'alignent des noms d'auteurs qui semblent valoir comme des autorités, sans que soit même mentionné un seul des textes qu'ils ont écrits ni la manière dont ils peuvent aider à traiter un sujet. Ce défaut est d'autant plus gênant que les auteurs sont

« canoniques » ou ont une production suffisamment large pour qu'il ne soit pas même possible de savoir à quel texte le candidat peut bien se référer. Une référence sert le propos par l'argumentation, l'analyse de concepts ou la mise en problème qu'on s'approprie à partir d'elle, et non par le seul fait qu'elle soit nommée.

Les exposés relatifs à « la nature » et ceux portant sur « l'action » ont présenté des difficultés spécifiques aux candidats. Dans chaque cas, plutôt que de relever les problèmes qui ont été rencontrés, nous allons nous concentrer sur quelques prestations qui ont retenu notre attention et nous ont semblé particulièrement réussies. Ces exemples ne sauraient être considérés comme des modèles indépassables (en ce sens là, ils ne sont pas « exemplaires »). Nous les présentons parce qu'ils nous paraissent illustrer le fait qu'il est possible à un candidat correctement préparé de produire, sur des sujets parfois difficiles et sans avoir recours à une érudition débordante, une prestation de qualité.

Le premier exemple est celui d'un exposé portant sur « Réfléchir avant d'agir » (préféré à « L'activisme »), auquel a été attribuée la note maximale. Dans l'introduction, le candidat proposait une analyse particulièrement efficace du sujet, d'une part en repérant que la forme infinitive sous laquelle était proposé le sujet pouvait le rapprocher d'une maxime, et d'autre part en se demandant sur quoi portait la réflexion pratique, ce qui lui permettait d'identifier (à la suite d'Arendt) trois objets possibles et non exclusifs : le projet, ses conséquences probables et l'évaluation de l'action. Cette analyse lui permettait ensuite de demander si la réflexion constituait un réquisit de l'action humaine, s'il était possible d'en dépasser l'antériorité, ce qui permettait alors d'en interroger la valeur. Porté par cette problématisation efficace, mais aussi par des références précises et maîtrisées, le candidat a pu développer dans un premier temps une analyse de la notion de délibération, notamment chez Aristote, et de ses prolongements chez Anscombe et Hegel. Proposant un cheminement partant de Ricoeur et aboutissant au Wittgenstein des *Investigations philosophiques*, le deuxième temps de l'exposé tendait à creuser l'écart entre réflexion et action en soulignant qu'elles appartenaient à deux régimes distincts de nécessité, de sorte que l'action pouvait apparaître comme définitivement rétive à toute saisie réflexive. C'est finalement dans la dimension collective de l'action qu'était proposée une issue à cette incommensurabilité entre réflexion et action, au moyen d'une distinction (empruntée à Habermas) entre un agir stratégique et un agir communicationnel, ce qui permettait d'élever le moment de la réflexion à un moment proprement éthique.

Le second exemple est celui d'un exposé portant sur « Préserver la nature » (préféré à « Tout est-il naturel ? »), auquel a été attribuée la note de 19/20. Comme dans le cas de l'exemple précédent, la candidate a ici eu le mérite de repérer l'injonction sous-jacente que véhiculait la forme infinitive du sujet et de demander à quelles conditions une telle injonction pouvait avoir un sens – ce qui impliquait une certaine vulnérabilité de la nature, mais aussi une capacité des sociétés humaines aussi bien à lui nuire qu'à la servir et à la sauver. Il était alors aisé de souligner ce que pouvait avoir de paradoxal une action préservatrice : si toute action humaine modifie ce qui l'entoure, la possibilité de préserver activement ce qui se présente comme indépendant de toute action humaine devient problématique. Le premier temps cherchait à donner sens à cette injonction en montrant qu'il s'agissait sans doute de dépasser un rapport purement ustensile à la nature, qui ne revient pas pour autant à un grossier finalisme. Le second temps de l'exposé, malgré quelques références superflues, avait le mérite de tenter une critique de cette injonction en valorisant ce qu'il y avait de créateur et de productif dans l'action humaine. Cela permettait dès lors à la candidate, dans un dernier temps, de soutenir que la préservation de la nature ne pouvait avoir de sens que par une action humaine, et en vue d'une action humaine, c'est-à-dire aussi en vue de l'épanouissement d'une certaine forme de nature humaine.

Nous espérons, pour conclure, que le recours à ces deux exemples montrera aux candidats qu'une très bonne prestation dans cette épreuve est à leur portée, comme nous l'ont du reste démontré plusieurs autres exposés : au total, 7 (soit près d'un quart) ont obtenu une note égale ou supérieure à 16/20.